

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 21/06/2024

VOI.24.00.A01588

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE DES HAUTS DE SAINT CLAUDE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN
Vu la demande l'entreprise SNCTP
Considérant que des travaux de raccordement au réseau ENEDIS rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 24/06/2024 au 07/07/2024
RUE DES HAUTS DE SAINT CLAUDE

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 24/06/2024 et jusqu'au 07/07/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DES HAUTS DE SAINT CLAUDE face au N°70 :

- Le stationnement des véhicules est interdit sur 3 places. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- un fort empiètement est instauré ;

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

20 JUIN 2024

Besançon, le _____

Pour la Maire,
Par délégation,

Cédric VOIRIN
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public



THE UNITED STATES OF AMERICA
DEPARTMENT OF JUSTICE

INVESTIGATION OF THE
ACTS OF VIOLENCE

MEMORANDUM

FOR THE DIRECTOR

DATE: 10/15/68

TO: DIRECTOR, FBI

RE: [Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

10/15/68

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]